



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROOST-WARENDIN

Séance du 24 juin 2024

Le Conseil municipal de Roost-Warendin, régulièrement convoqué le 17 juin 2024, s'est réuni le 24 juin 2024 à 17h30 dans la salle du Conseil, sous la présidence de Lionel Courdavault, Maire.

Présents

L. Courdavault, F. Duez, B. Richard, J. Bailleux, J.L. Quin, N. Majchrzak, S. Pantigny, J. Leclercq, C. Degobert, A. Hellebuyck, L. Ilski, R. Cernecca, J.L. Obert, C. Pawlak, C. Leclaire, JM. Delsaux, C. Delavalle, MA. Olivier, A. Dumont, A. Lemal, C. Gigliotti, F. Mosio, S. Joos.

Absents

L. Miceli (procuration à L. Ilski), C. Boidin (procuration à JM. Delsaux), D. Delcroix, G. Dujardin, E. Deregnacourt (procuration à C. Gigliotti), B. Witczak (procuration à F. Mosio).

Cession des parcelles A3052 et A3641 – Rue Jean Moulin

Point présenté par Monsieur Jean-Louis Quin

Considérant le courrier de Monsieur MARLIERE confirmant sa volonté d'acquérir, auprès de la commune, les parcelles A3052 et A447p ;

Considérant la nécessité de diviser la parcelle A447 ;

Considérant le plan de division du géomètre SARL Franck Tillier en date du 31 mai 2024 ;

Considérant l'avis des domaines en date du 26/03/2024 estimant la valeur vénale à 1 400 € laissant une marge d'appréciation à 15% ;

Considérant les coûts engendrés pour la démolition, les diagnostics afférents et les coûts de géomètre.

Le Conseil municipal **décide** à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur. le Maire à céder à Monsieur MARLIERE les parcelles A3052 et A3641 pour une surface totale de 162 m² pour un prix total de 5 000 €. Les frais de notaire étant à la charge de l'acquéreur ;
- de signer les actes afférents au dossier ;
- de fixer à cette délibération une durée de validité de 18 mois à partir de son vote en Conseil municipal.

La Secrétaire de Séance,



Cécile LECLAIRE



Le Maire,

Lionel COURDAVAULT